

# Règlement X-KERN TRAIL 2018

## Les Doux Sentiers de la Da'run

### 21/10/2018

#### 1- Lieu, date et nature de la compétition

X KERN TRAIL sera organisé le 21 octobre 2018  
Départs et arrivées de toutes les épreuves au centre du village de COLOMBIER LE VIEUX 07  
**X KERN TRAIL 43 KM : départ 8h → 1500 MD+**  
**X KERN TRAIL 23 KM : départ 8h 30 → 850 MD+**  
**X KERN TRAIL 14 KM : départ 9h 00 → 550MD+**  
**X KERN RANDO 13 KM : départ 9h 00 → 400MD+**  
**Course individuelle (solo) pour les 3 trails**  
**ou challenge entreprise par équipe de 3, 4 coureurs sur l'X-kern 14km**

#### 2- Organisateur

Association Les Doux Sentiers de la Da'run  
Bar des sports  
60 Grande Rue  
07 410 COLOMBIER LE VIEUX  
[https://www.facebook.com/XKern.Trail/?ref=aymt\\_homepage\\_panel](https://www.facebook.com/XKern.Trail/?ref=aymt_homepage_panel)  
<http://lesdouxsentiersdeladarun.blogspot.fr>

#### 3- Challenge entreprises

un challenge par équipe est organisé sur le trail 14km ; les 3 meilleurs temps de l'équipe seront comptabilisés pour l'entreprise.

#### 4- Conditions de participation

**Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs mineurs (moins de 18 ans)**

**Seules les inscriptions payées seront enregistrées**

**L'épreuve course chronométrée :**

- Le 43 KM et le 22 KM sont ouverts à tous les coureurs licenciés et non licenciés nés en 1998 et avant.

- Pour le 43 KM : 1<sup>ère</sup> Barrière horaire à 10h30 au passage du 13 KM à COLOMBIER et 2<sup>ème</sup> barrière horaire à 13h30 à la Croix des Fauries 32<sup>ème</sup> km.

- Le 14 KM est ouvert à tous les coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2000 et avant.

**TELEPHONE & SAC A EAU de type CAMELBACK sont obligatoires.**

Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) sur lequel doit apparaître la mention « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition ou de la course hors stade en compétition** » datant de moins de 1 an au 21/10/2018.

(Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999)

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenté de licence sportive ou de certificat médical daté de moins de un an.

Le temps maximum alloué pour la course est de 7H 30 pour le 43KM

Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course, ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Le dossard fourni par l'organisation devra être épinglé sur la face avant du maillot et visible pendant toute la durée de la compétition.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

## L'épreuve randonnée

La distance de 13 km est ouverte à tous : aux mineurs à partir de 15 ans avec autorisation parentale et les moins de 15 ans, accompagnés et sous la responsabilité de leurs parents.

Le parcours ne permet pas l'accueil des athlètes en fauteuil. Il est également inadapté aux poussettes.

### 5- Tarifs TTC

#### S'inscrire par Internet

Sur le site internet : <http://chronospheres.fr/>

<https://www.facebook.com/chronospheres/>

chronométrage précis avec puce et ticket à l'arrivée.

#### S'inscrire par courrier

Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli, les droits d'inscription et une photocopie de la licence ou un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins de un an au 21/10/2018.

A l'adresse :

Association Les Doux Sentiers de la Da'run

Bar des sports

60 Grande Rue

07 410 COLOMBIER LE VIEUX

Libeller le chèque à l'ordre de : Les Doux Sentiers de la Da'run

**Pour le 43 KM:** ( + frais bancaires d'inscription internet )

29 € jusqu'au 06/10/18

35 € à partir du 07/10/18

40 € le jour de la course

**Pour le 22 KM:** ( + frais bancaires d'inscription internet )

18 € jusqu'au 06/10/18

20 € à partir du 07/10/18

22 € le jour de la course

**Pour le 13 KM:** ( + de frais bancaires d'inscription internet )

10€ jusqu'au 06/10/18

12€ à partir du 07/10/18

14€ le jour de la course

**Pour la randonnée de 13 KM :** ( frais bancaires d'inscription internet inclus )

Tarif unique 8€

Départ libre entre 9h et 10h. Barrière horaire pour le retour à Colombier le Vieux à 14h ; se présenter au ravitaillement final pour pris en compte dans les arrivés.

**Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.**

**Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.**

## **RETRAIT DES DOSSARDS**

### **-Pièce d'identité obligatoire pour retirer son dossard**

Le retrait des dossards sera organisé le dimanche 21/10 à partir de 6h30 sur place à COLOMBIER LE VIEUX

Pour toutes les inscriptions **COURSES**, un pack coureur sera remis.

## **6- Service médical**

Le service médical est assuré par :

Un médecin et une équipe de secouristes ADPC de Tournon sera sur place

Le SDIS07 est informé du déroulement de l'épreuve.

Matériel obligatoire pour tous les coureurs : Téléphone portable et sac à eau.

## **7- Assurance/ Responsabilité**

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de AXA sous le numéro de police d'assurance 2926297404.

Cette assurance responsabilité civile garantit l'organisateur, les bénévoles et les participants.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence et il incombe aux coureurs non licenciés de s'assurer personnellement.

En complément, il est obligatoire aux coureurs de souscrire une assurance « individuel accident » couvrant leurs propres risques.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

## **8- Classements et récompenses**

### **- X KERN Classements sur chaque distance courses**

#### **43 KM / 22 KM / 13 KM**

Il y aura un classement

- 3 premiers coureurs FEMME & HOMME scratchs sur chaque course

Récompenses Podium

-3 premières entreprises

Récompense podium

#### **Arbitrage**

Les litiges seront réglés par le directeur de course. En cas de contestation, les décisions du directeur de course sont sans appel.

#### **Publication des résultats**

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur les sites internet suivants :

<http://chronospheres.fr/>

<https://www.facebook.com/chronospheres/>

[https://www.facebook.com/XKern.Trail/?ref=aymt\\_homepage\\_panel](https://www.facebook.com/XKern.Trail/?ref=aymt_homepage_panel)

<http://lesdouxsentiersdeladarun.blogspot.fr>

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la publication de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

## **9- Ravitaillements**

5 Postes de ravitaillement : voir le plan au départ.

## **10- Environnement**

Parce que nous aimons la nature, respectons-la.

Ne jeter ni papiers, emballages de barres, gels...

Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderons pas. **Gardons à l'esprit le respect de la nature.**

**Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.**

### **11- Sécurité et soins**

- Les épreuves se déroulent sur les routes et chemins des communes traversées
- Tout concurrent est tenu à « assistance » en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.
- En cas d'abandon ou de problème physique, le coureur pourra être récupéré sur les différents ravitaillements du parcours. Il pourra être pris en charge par le serre fil de la course ou un bénévole en poste.
- Si l'organisation ou l'équipe médicale stoppe la course d'un coureur pour le prendre en charge et que celui-ci n'obtempère pas, la responsabilité de l'organisation est dégagee.
- Du fait de sa participation, le concurrent renonce à tout droit à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celles-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.
- En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes dégage la responsabilité de l'organisateur.

Dans tous les cas, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.

L'organisateur se réserve le droit d'annuler ou modifier la manifestation soit sur décision de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou tout autre raison le justifiant.